# LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

Directeur, Rédacteur en chef : ADOLPHE BRISSON

10 Mai 1914

Le N° 25 Centimes

LA CHANSON FRANÇAISE, par WILLETTE

## CINQUANTE ANS DE CHANSON

(PAROLES ET MUSIQUE)

*La Chanson de Risette,* **ABOUT** et **SARCEY.** — *Le Voyage Aérien,* **Gustave NADAUD.** — *Le Père la Victoire,* **DELORMEL, GARNIER** et **GANNE.** — *La Chanson de la Glu,* **Jean RICHEPIN** et **FRAGEROLLE.** — *La Paimpolaise,* **Th. BOTREL** et **FEAUTRIER.** — *Messidor,* **Maurice BOUKAY** et **Marcel LEGAY.** — *Quand je suis de sortie,* **POLIN.** — *Les Yeux qui chantent,* **MONTOYA** et **MISSA.** — *Tangomanie,* **Dominique BONNAUD.** — *L'Infatigable M. Raymond Poincaré,* **FURSY.**

***La Chanson Populaire et Satirique,* Adolphe BRISSON**

***Jeanne d'Arc à Domremy*** (I. *L'Enfant dans la Prairie*; II. *La Victime des Fées*), **Maurice BARRÈS**

***La Chute du Titan*** . . . . . **Frédéric MASSON**

***Chez nos Voisins d'Outre-Manche*** . **Edouard HERRIOT**


ABONNEMENTS ET RÉDACTION : 51, Rue Saint-Georges, PARIS. — Annonces : HUGUET, DE PALLISSAUX & Cie, 11, Boulevard des Italiens.

# Revue Financière

*N. B. — Pour tout ce qui concerne la partie financière, Renseignements sur valeurs, Ordres de Bourse, Prêts sur Titres, Comptes de Chèques, Paiements de Coupons, etc., nos lecteurs sont priés de s'adresser directement au*

**CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS**

Société Anonyme

au Capital de 80,000,000 de francs

**BUREAUX : 30 et 32, rue Taitbout (Bd Haussmann), Paris (9e).**

Mardi 5 Mai

## Les Finances de la Turquie

I

La Turquie est demeurée, pendant longtemps, le seul Etat d'Europe dont il fut impossible de déterminer la situation financière; mais, depuis quelques années, elle s'est engagée dans une nouvelle voie, et l'une des principales préoccupations du gouvernement libéral a été d'établir un budget général, de grouper toutes les ressources du pays et toutes les charges de l'Etat. Les dépenses du sultan sont soumises à un contrôle, les budgets sont votés tous les ans par le Parlement, et l'on peut espérer ainsi, par la suite, une meilleure utilisation des deniers publics. Les hostilités avec l'Italie, la guerre contre les alliés coalisés, sont venues, malheureusement, interrompre ces sages réformes; mais, la paix étant rétablie, il n'est pas douteux que la Turquie ne poursuive le plan qu'elle s'était tracé.

Les informations que nous avons jusqu'ici sont trop incomplètes pour nous permettre d'analyser les budgets; nous nous contenterons donc, nous plaçant au point de vue des porteurs de fonds ottomans, d'examiner les garanties attribuées aux emprunts turcs.

Les fonds ottomans ont toujours été en faveur, et on se l'explique facilement, si l'on tient compte des garanties sérieuses dont ils jouissent. On pouvait craindre, après les dernières guerres, que la valeur des gages affectés à ses créanciers puisse être diminuée par la perte d'une partie de la Turquie d'Europe. Nous nous proposons de montrer que ces craintes sont injustifiées et que les gages précédemment accordés ont conservé toute leur valeur.

La Dette ottomane s'élevait, avant la guerre (31 mars 1912), à environ 2,571 millions de francs. Dans ce chiffre, nous ne tenons compte, ni de l'emprunt 1855, ni des emprunts « Tribut d'Egypte » 4 % 1891 et 3 1/2 % 1894, dont le service est fait directement par l'Egypte. Cette dette exigeait une annuité de 138,425,000 francs, et les gages affectés atteignaient 162,505,000 francs. Le service de la Dette se trouvait donc, avant le conflit avec les alliés, largement assuré, puisque l'excédent des gages sur l'annuité atteignait 24 millions de francs. Après la guerre, il y a lieu de chercher à déterminer le montant des ressources afférentes aux territoires perdus et de voir dans quelle mesure les gages des créanciers pourront être atteints. Nous prendrons comme base les chiffres qui nous sont fournis par l'administration de la Dette sur les cinq revenus concédés et la surtaxe douanière, dont il est facile de déterminer le montant dans les provinces cédées aux alliés. Nous aurons ainsi un rapport en pour cent qui nous permettra d'apprécier les autres revenus, la proportion étant vraisemblablement la même.

Pour l'exercice 1911, le montant des taxes perçues peut se répartir de la manière suivante:

| | | |
|---|---|---|
| Turquie d'Asie..... | Fr. | 46.834.000 |
| Andrinople et Constantinople. | | 18.516.000 |
| Territoires perdus..... | | 14.301.000 |
| Ensemble..... | Fr. | 79.651.000 |

La part des pays perdus représenterait donc, sur l'ensemble des gages concédés, une diminution d'environ 20 %, ce qui ramènerait à 130 millions de francs le montant des garanties affectées au service de la totalité de la Dette turque, pour faire face à une annuité globale de 138 millions.

On serait ainsi tenté de croire que la perte de la Turquie d'Europe réduirait les revenus perçus par l'administration de la Dette et diminuerait la valeur des gages précédemment accordés. Mais, en fait, il n'en est rien; il paraissait bien évident qu'une partie des ressources de la Turquie venant à disparaître, les alliés devaient lui accorder une compensation équivalente. Le principe en a, du reste, toujours été admis; mais plusieurs systèmes pouvaient être adoptés, en particulier:

1° Respecter les engagements primitifs et laisser à l'administration de la Dette le soin de percevoir les taxes comme elle l'a fait jusqu'ici;

2° Mettre à la charge des alliés une partie de la Dette ottomane.

On conçoit que la première hypothèse, qui était la plus équitable en droit strict, ait été écartée; outre qu'elle privait les alliés de la plus-value de certaines recettes, cette immixtion de l'administration de la Dette pouvait être considérée par les Etats balkaniques comme incompatible avec leur droit de souveraineté sur les territoires conquis.

En ce qui concerne la seconde hypothèse, il semblerait qu'un arrangement à l'amiable aurait été conclu entre les alliés, et qu'ils auraient accepté de prendre à leur charge une partie de la Dette ottomane, jusqu'à concurrence de 500 millions de francs. Cette charge serait répartie entre eux sur la base suivante:

La Grèce en prendrait 60 % (300 millions);

La Bulgarie, 18 % (90 millions);
La Serbie, 17 % (85 millions);
L'Albanie, 4 1/2 % (22,500,000 francs);
Le Monténégro, 1/2 % (2,500,000 fr.).

Si nous déduisons du chiffre global de la Dette ottomane de 2,572 millions cette somme de 500 millions, dont les alliés assureront à l'avenir le service, nous pourrons constater que la Dette ottomane sera réduite d'environ 20 %. La prise en charge par les alliés correspondra donc très sensiblement à la diminution des revenus affectés, et, dans ces conditions, on est en droit de dire que les gages des créanciers n'ont été nullement atteints par le démembrement de la Turquie et qu'ils ont conservé toute leur valeur.

*(A suivre.)*

## BRÉSIL

Le Congrès brésilien a repris ses travaux dimanche dernier; le message présidentiel, dont lecture a été donnée à cette occasion, contient, tout d'abord, une partie politique dans laquelle le président de la République se félicite de la cordialité des relations que le Brésil entretient avec ses voisins, avec les grands Etats européens et avec les Etats-Unis.

Puis, il étudie la situation économique du pays, qu'il présente avec beaucoup de clarté, de modération et de sang-froid; il énumère un certain nombre d'indices qui, en résumé, montrent que, malgré les difficultés de l'heure présente, le pays travaille avec activité et confiance.

En 1913, la longueur des lignes de chemins de fer a augmenté de 2,303 kilomètres, pour atteindre 24,590 kilomètres.

Les recettes totales de chemins de fer appartenant à l'Etat (Central Brazil Railway) ont été en excédent de 6,652 contos sur l'année précédente.

Le réseau de lignes télégraphiques a augmenté de 2,768 kilomètres.

Enfin, les recettes budgétaires se sont élevées à 135,750 contos-or et 407,671 contos-papier, et présentent ainsi un excédent de 3,637 contos-or et de 36,584 contos-papier sur celles de l'année 1912.

Ces chiffres prouvent la vitalité du Brésil et l'abondance des ressources dont il dispose malgré le ralentissement subi par l'exportation du café et du caoutchouc.

Le message présidentiel constate donc qu'il y a lieu d'avoir bon espoir dans l'avenir du pays; il termine en conseillant une gestion prudente, une politique d'économie et de sagesse, grâce auxquelles la situation financière du pays se raffermira facilement.

## COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE

Souvent, la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

Cette réminiscence viendra tout naturellement à l'esprit de quiconque a suivi les affaires de la Compagnie Transatlantique, depuis quelques années, en voyant, aujourd'hui, dans l'avis de convocation de l'assemblée des actionnaires, l'autorisation demandée par le Conseil de contracter un emprunt.

Non que la nécessité pour la Compagnie de se créer des ressources nouvelles pour étendre son exploitation soit contestable. Mais ce n'est pas d'à présent que ce besoin existe, et il y a quelque cinq ou six ans que la Compagnie Transatlantique pouvait et aurait dû profiter de la belle période où elle se trouvait alors, pour devenir une aussi grande entreprise que les plus importantes de ses concurrentes étrangères.

A cette époque, ses actions (de 150 fr.) valaient 240 à 250 francs, et, en doublant ou triplant son capital, non seulement elle procédait à une opération dont les circonstances et la faveur qu'elle avait reconquise assuraient le succès, mais elle eût, du même coup, bénéficié d'une prime de 60 ou 70 francs sur ses nouvelles actions, soit plus de 20 millions dans le premier cas, plus de 40 millions dans le second.

Seulement, il serait arrivé qu'en même temps, les parts bénéficiaires de la Com-